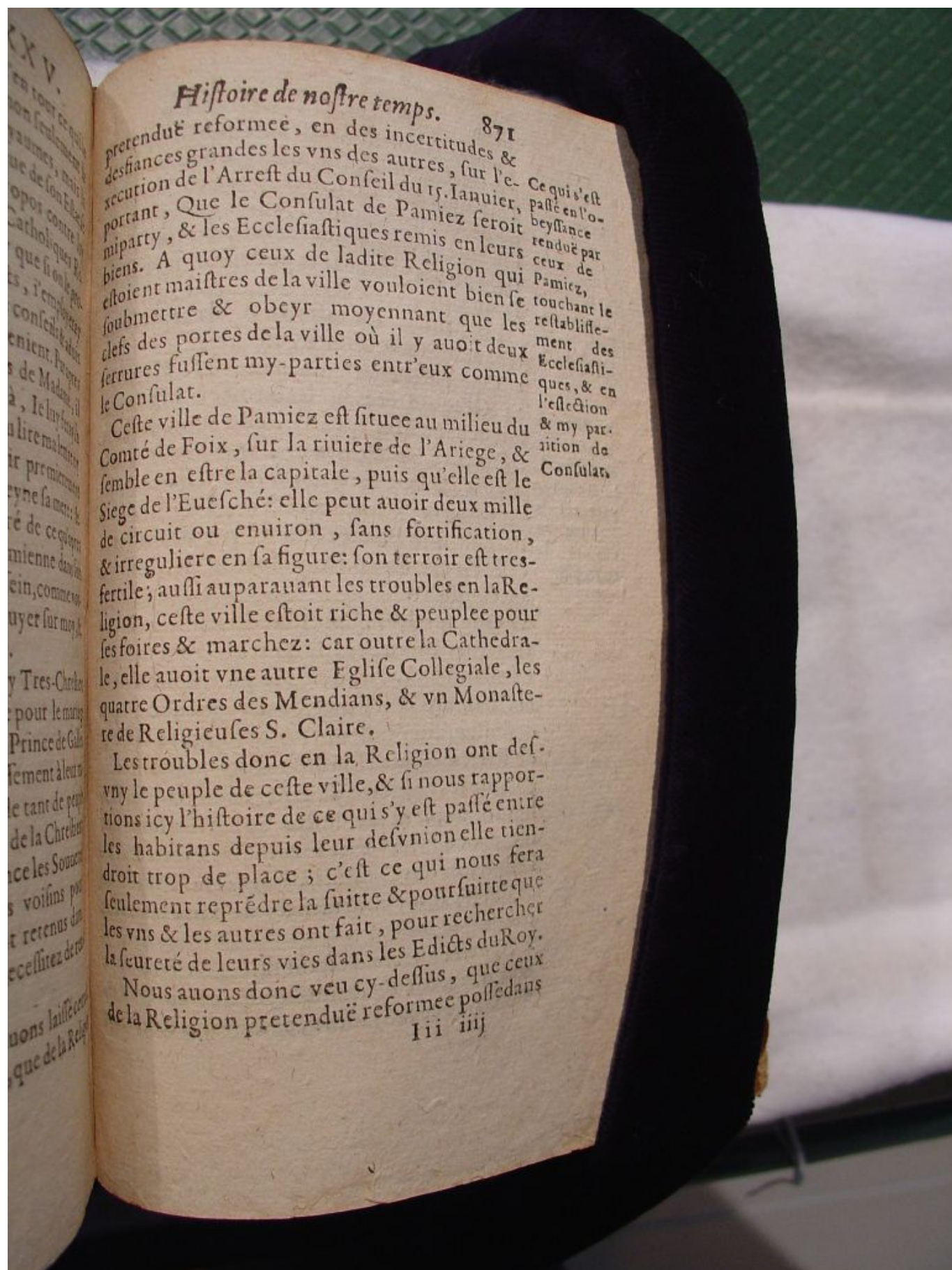
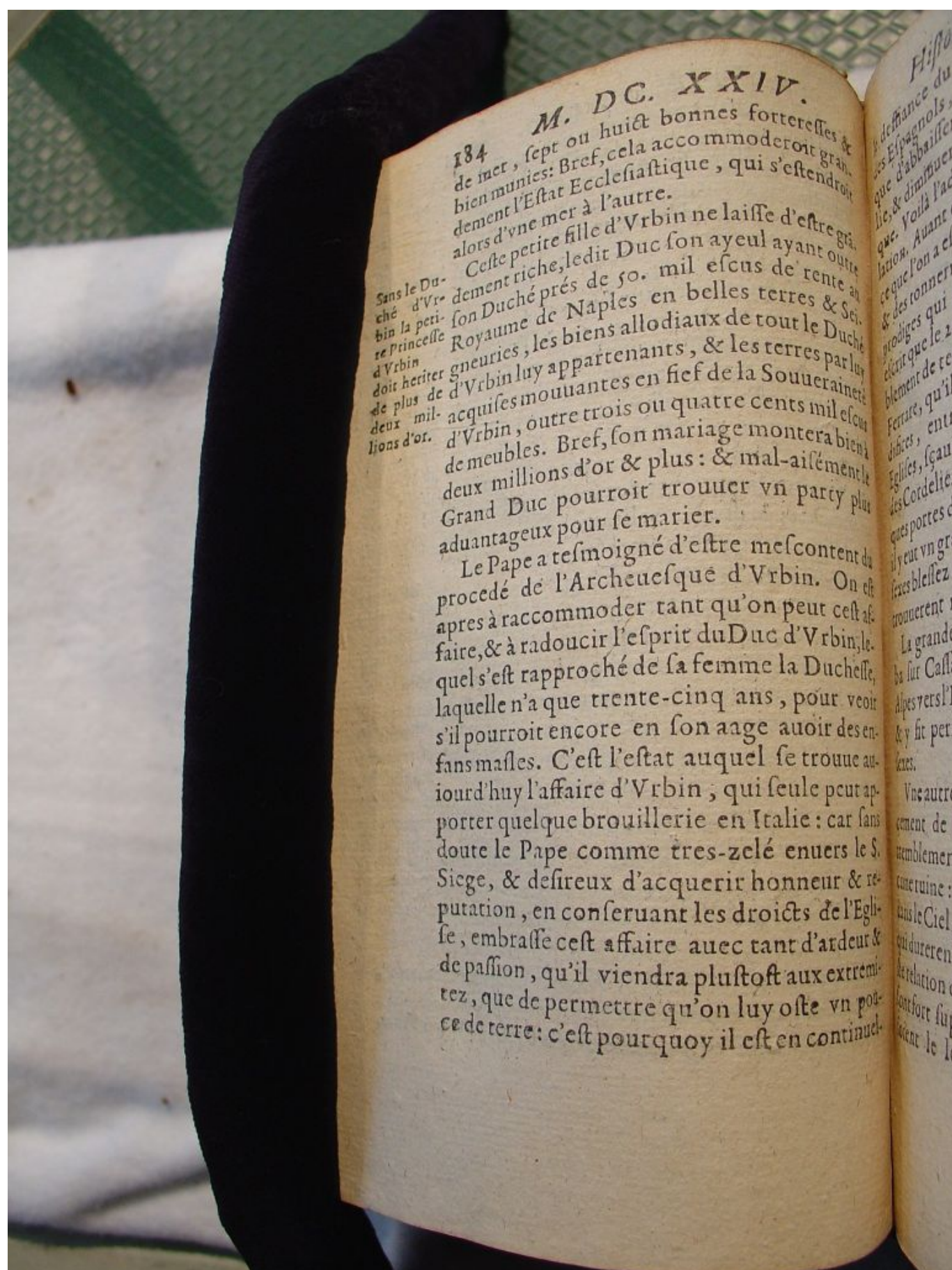


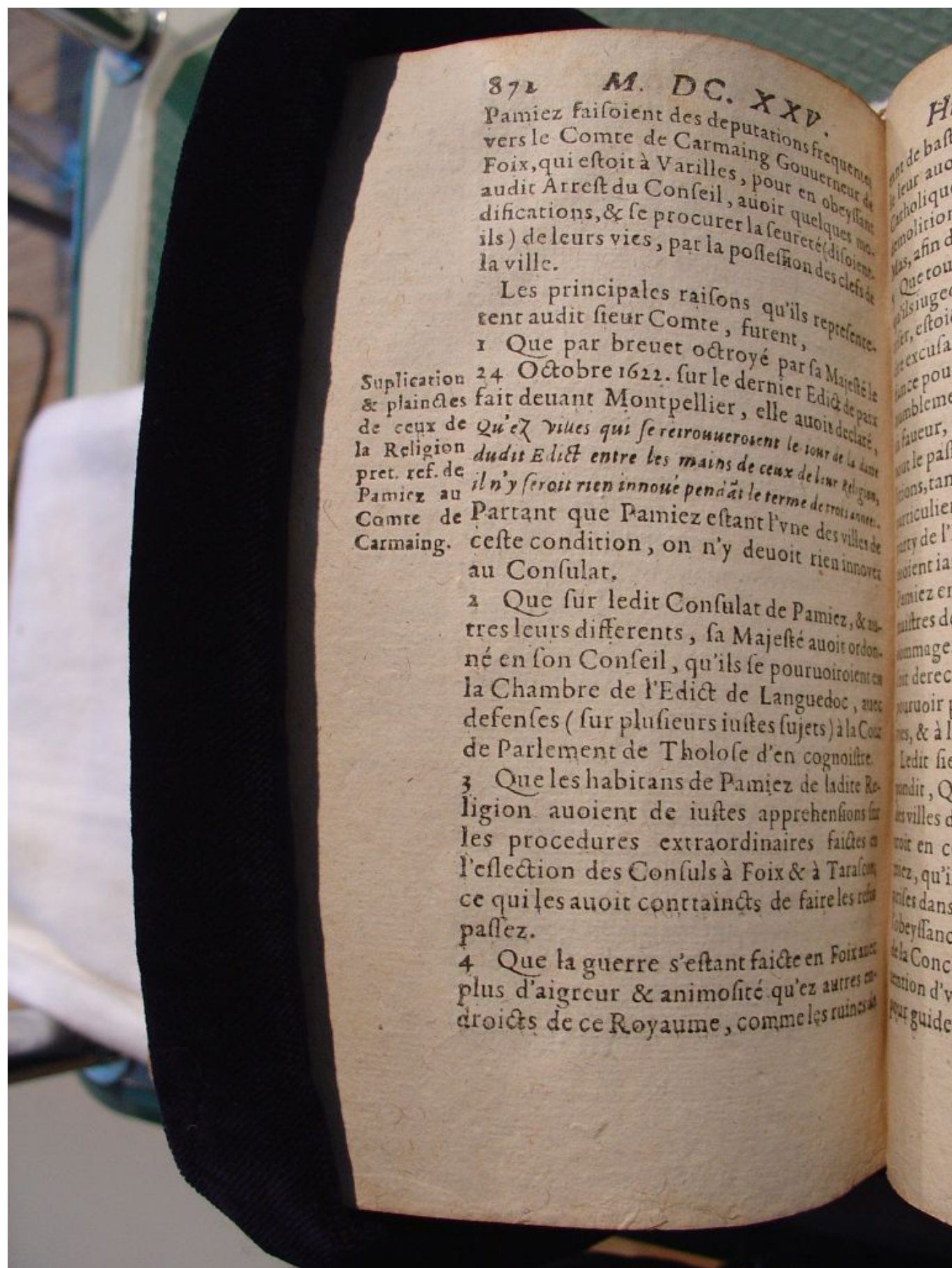
1624_871.jpg



1624_184.jpg

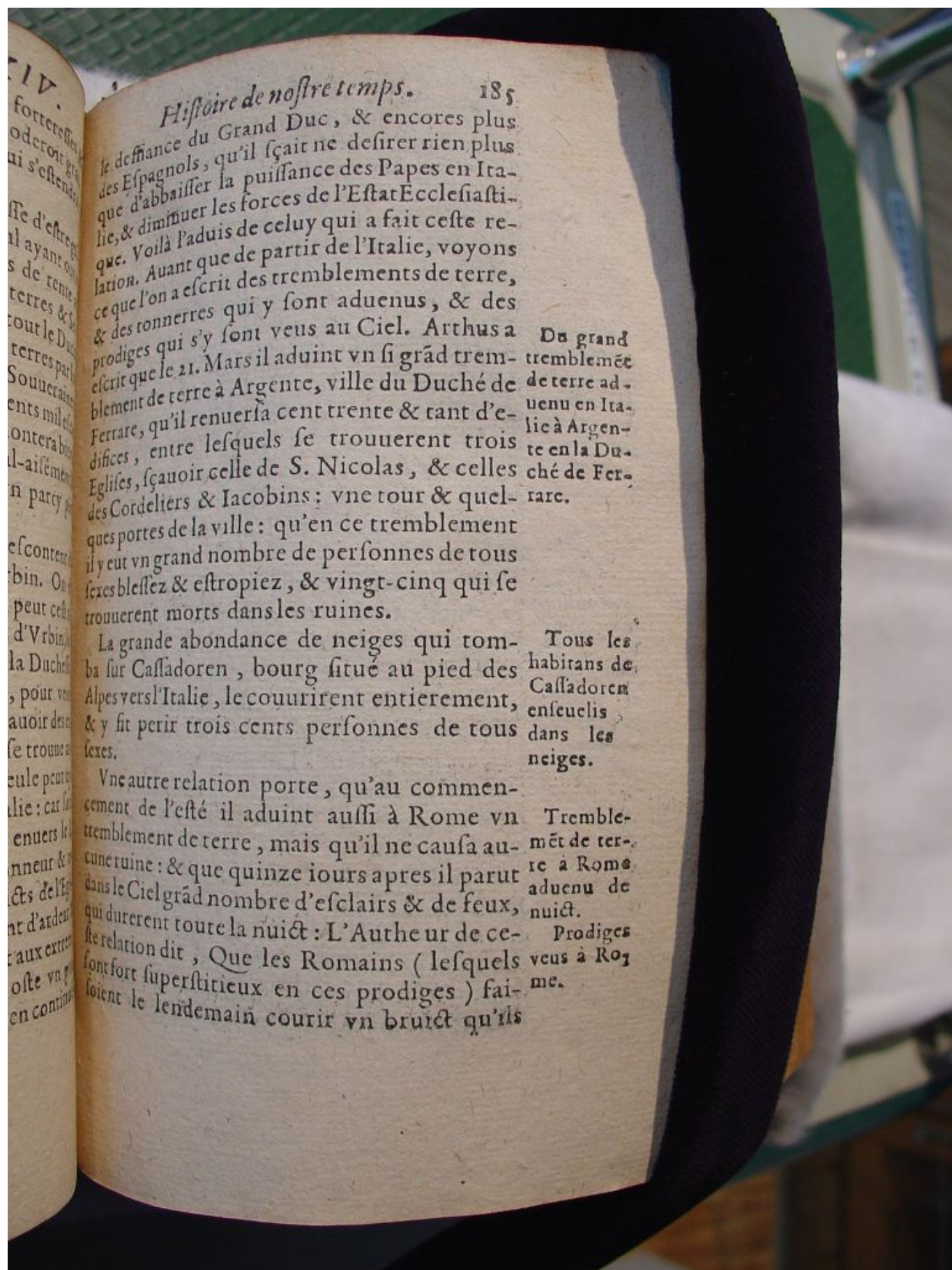


1624_872.jpg

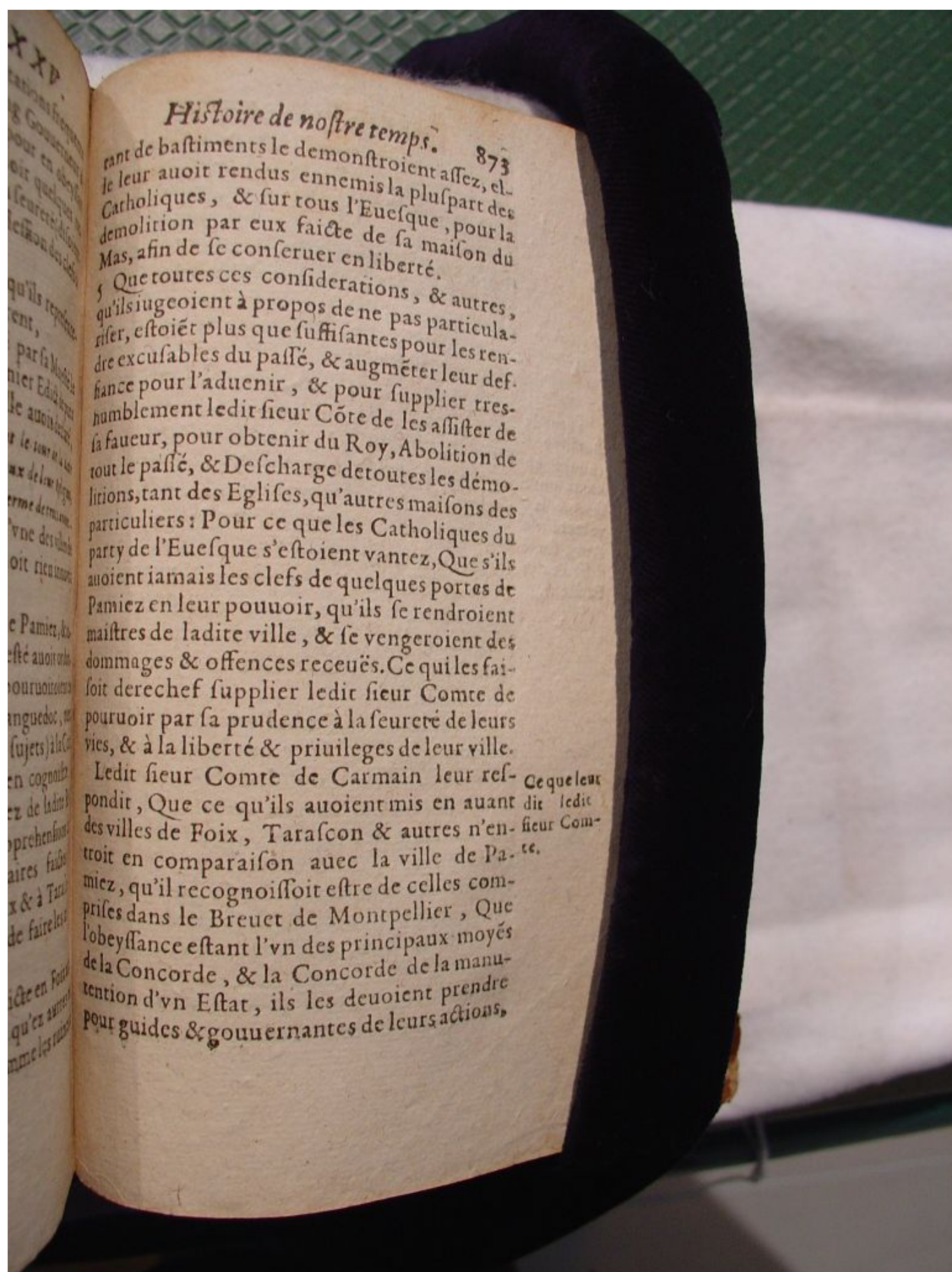


872 M. DC. XXV.
 Pamiez faisoient des deputations frequen-
 vers le Comte de Carmaing Gouverneur de
 Foix, qui estoit à Varilles, pour en obeyssant
 audit Arrest du Conseil, auoir quelques re-
 difications, & se procurer la seureté (disoient-
 ils) de leurs vies, par la possession des clefs de
 la ville.
 Les principales raisons qu'ils representa-
 rent audit sieur Comte, furent,
 1. Que par breuet octroyé par sa Majesté le
 24 Octobre 1622. sur le dernier Edict de paix
 fait deuant Montpellier, elle auoit déclaré,
*Qu'ez villes qui se reirouueront le iour de la date
 dudit Edict entre les mains de ceux de leur Religion,
 il n'y seroit rien innoué pendant le terme de trois années.*
 Partant que Pamiez estant l'une des villes de
 ceste condition, on n'y deuoit rien innouer
 au Consulat,
 2. Que sur ledit Consulat de Pamiez, & au-
 tres leurs differents, sa Majesté auoit ordon-
 né en son Conseil, qu'ils se pouruoiroient en
 la Chambre de l'Edict de Languedoc, avec
 defenses (sur plusieurs iustes sujets) à la Court
 de Parlement de Tholose d'en cognoistre.
 3. Que les habitans de Pamiez de ladite Re-
 ligion auoient de iustes apprehensions sur
 les procedures extraordinaires faictes en
 l'eslection des Consuls à Foix & à Tarascon,
 ce qui les auoit contraincts de faire les reues
 passez.
 4. Que la guerre s'estant faicte en Foix avec
 plus d'aigreur & animosité qu'ez autres en-
 droitz de ce Royaume, comme les ruines au-

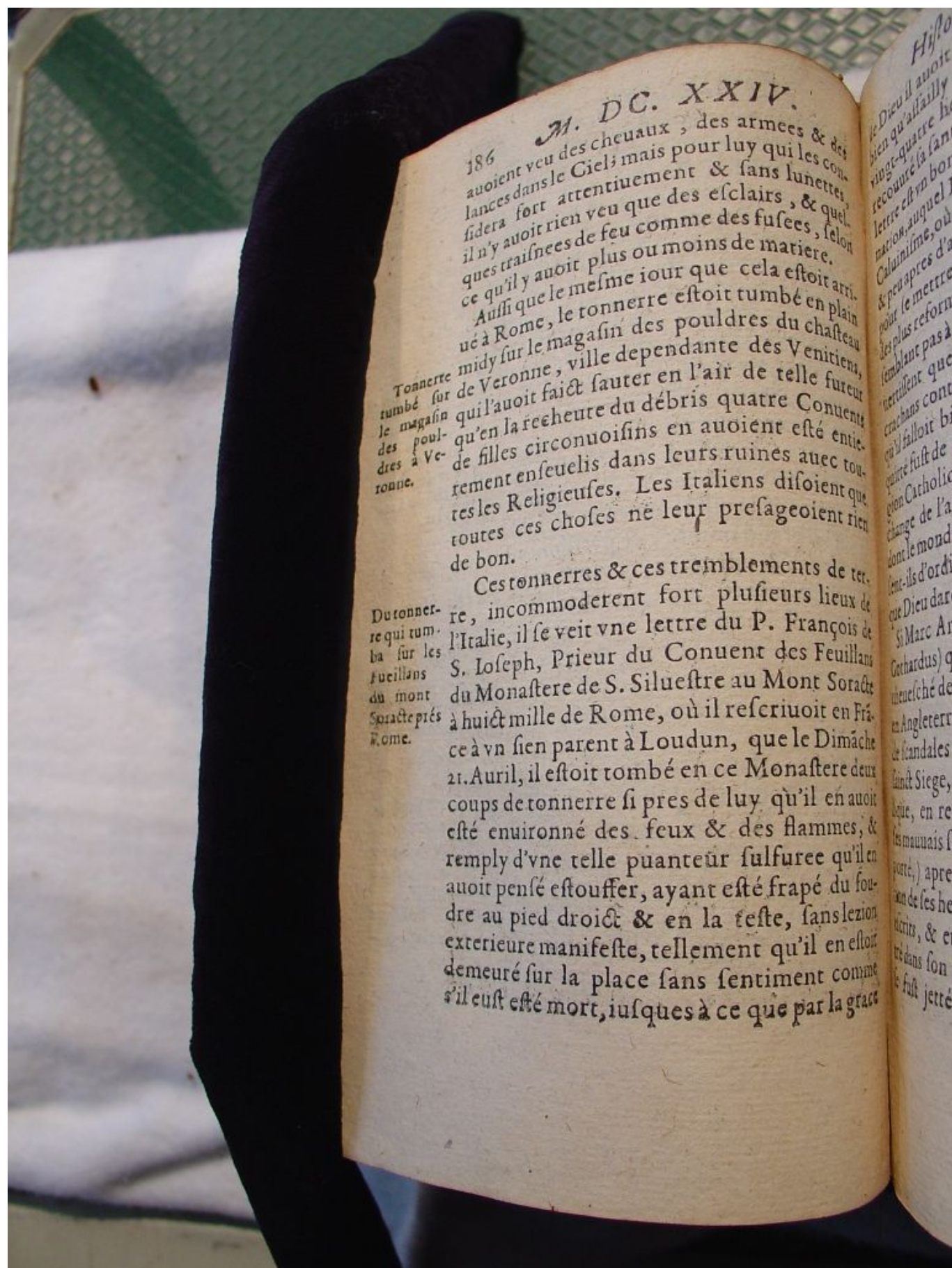
1624_185.jpg



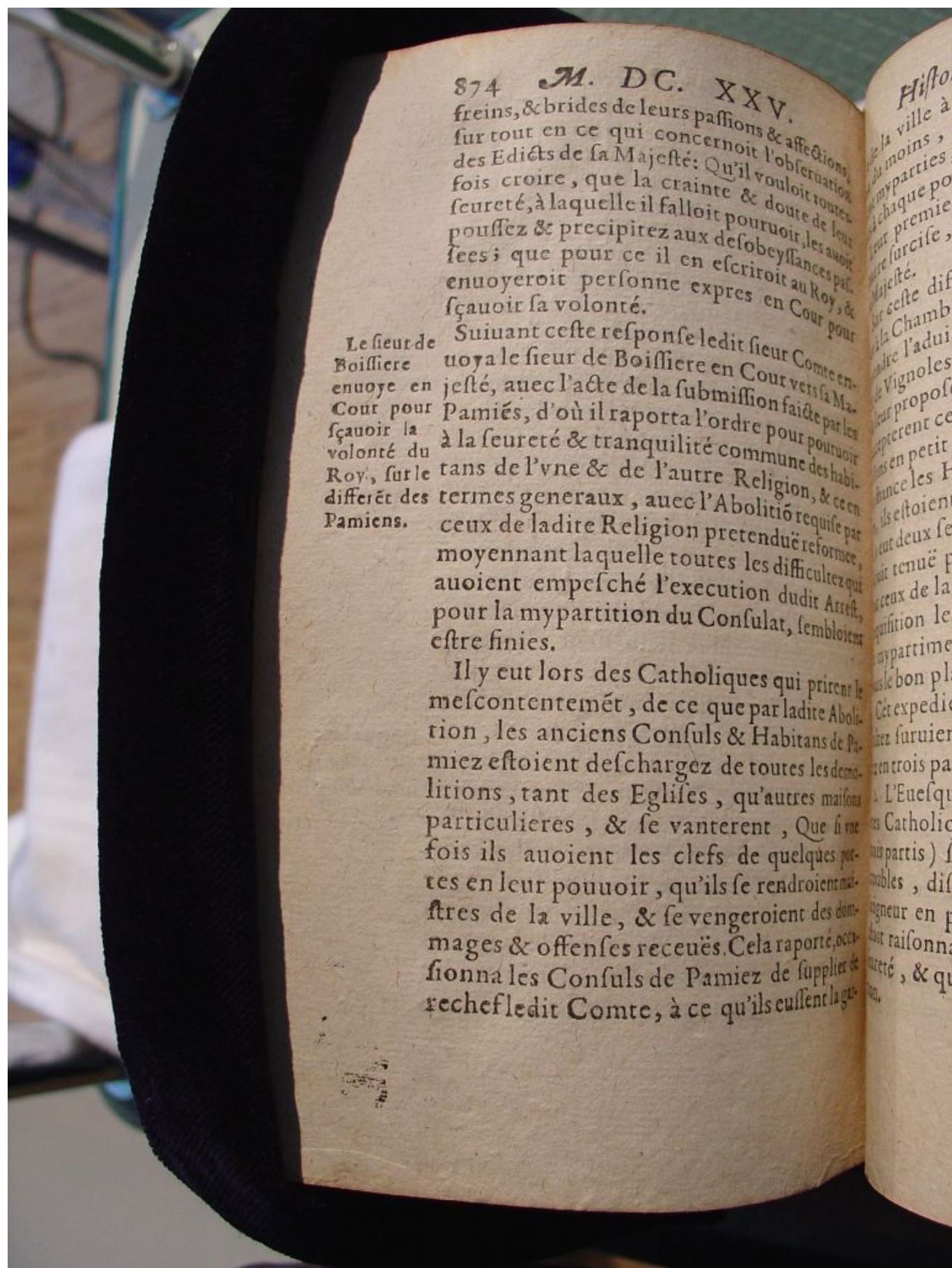
1624_873.jpg



1624_186.jpg



1624_874.jpg



874 M. DC. XXV.

freins, & brides de leurs passions & affections, sur tout en ce qui concernoit l'observation des Edicts de sa Majesté: Qu'il vouloit toutes fois croire, que la crainte & doute de leur seureté, à laquelle il falloit pourvoir, les poulssez & precipitez aux desobeyssances passées; que pour ce il en escriroit au Roy, & enuoyeroit personne expres en Cour pour sçavoir sa volonté.

Le sieur de Boissiere enuoye en Cour pour sçavoir la volonté du Roy, sur le difféent des Pamieus.

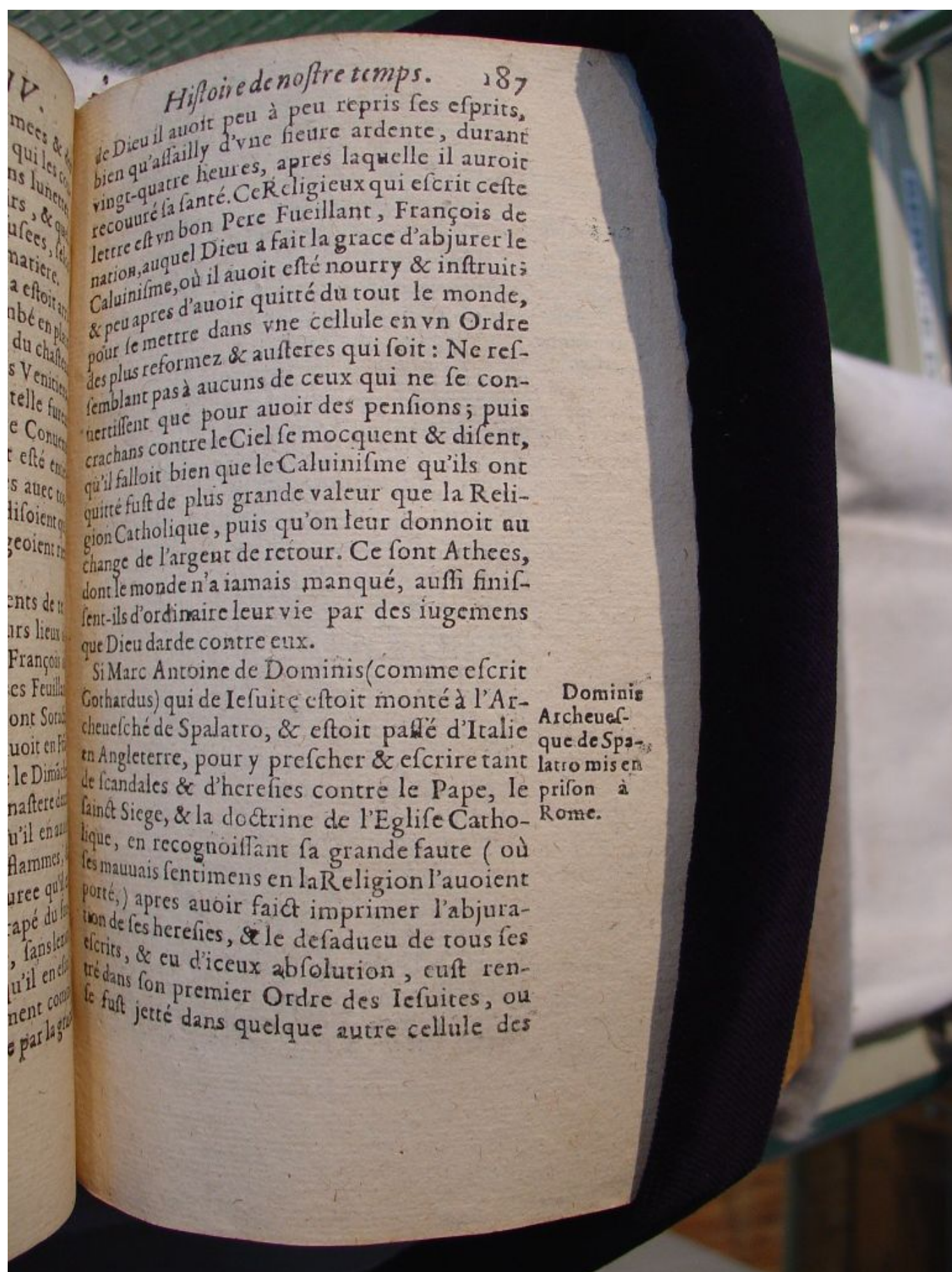
Suiuant ceste response ledit sieur Comte enuoya le sieur de Boissiere en Cour vers sa Majesté, avec l'acte de la submission faicte par les Pamieus, d'où il raporta l'ordre pour les à la seureté & tranquillité commune des habitants de l'une & de l'autre Religion, & ce en termes generaux, avec l'Abolitiõ requise par ceux de ladite Religion pretendue reformee, moyennant laquelle toutes les difficultez qui auoient empesché l'execution dudit Arrest, pour la mypartition du Consulat, sembloient estre finies.

Il y eut lors des Catholiques qui prirent le mescontentemēt, de ce que par ladite Abolition, les anciens Consuls & Habitans de Pamiez estoient deschargez de toutes les demollitions, tant des Eglises, qu'autres maisons particulieres, & se vanterent, Que si une fois ils auoient les clefs de quelques portes en leur pouuoir, qu'ils se rendroient maistres de la ville, & se vengeroient des dommages & offenses receuës. Cela rapporté, occasionna les Consuls de Pamiez de supplier de rechef ledit Comte, à ce qu'ils eussent la ga-

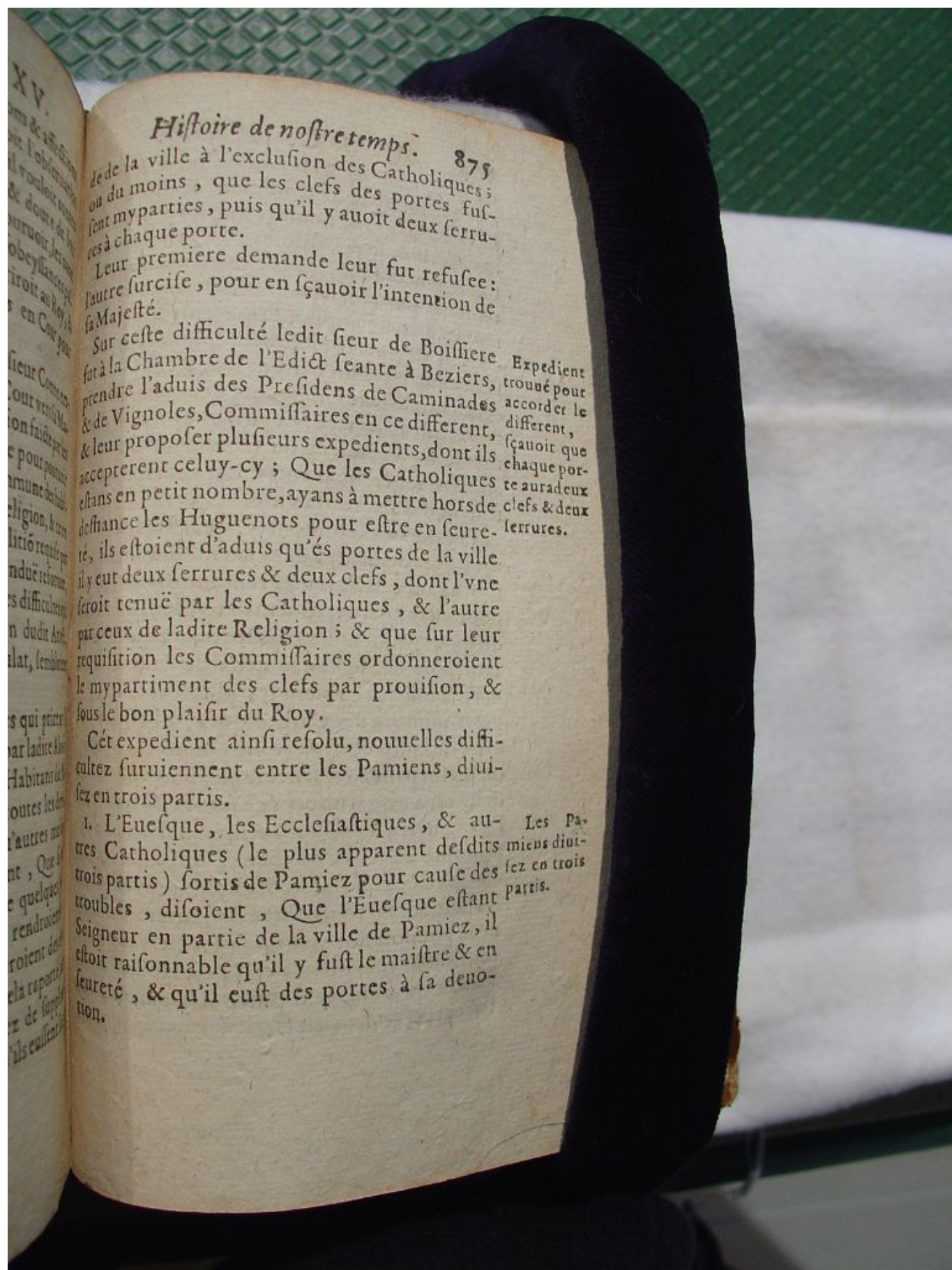
Histoire

de la ville à la moins, de myparties, à chaque po leur premier, de surcise, Majesté. par ceste diff la Chambri, l'aduis de Vignoles, leur propose, esperent ce en petit, France les H, ils estoient leur deux se, tenuë p, ceux de la, quition les mypartime, le bon pla, Cete expedie, suruien, en trois par, L'Euesqu, Catholiq, partis) si, troubles, dis, signeur en p, leur raisonna, sureté, & qu, on.

1624_187.jpg



1624_875.jpg



1624_188.jpg

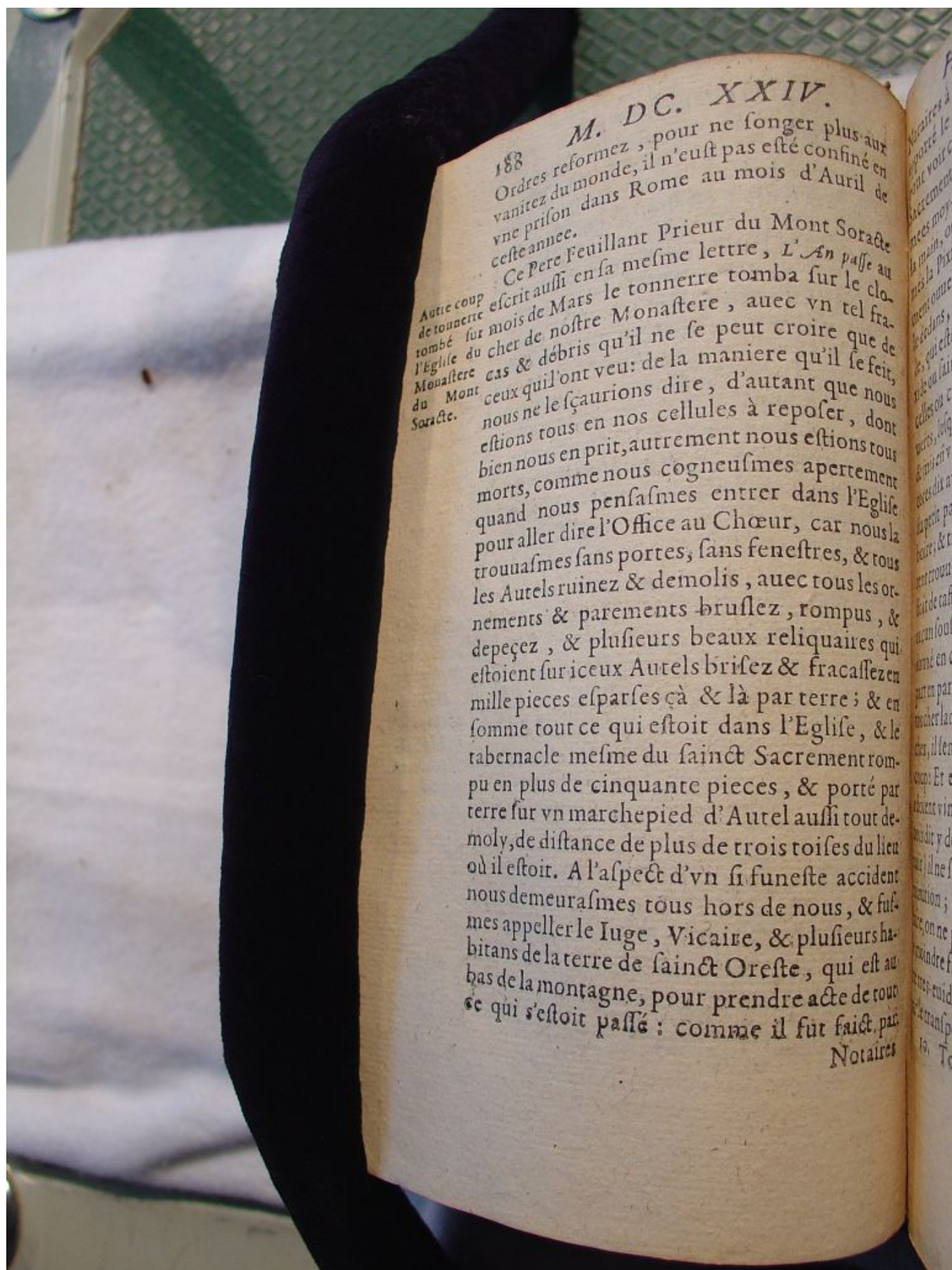


Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan